

Docteur Marcel HESS

Chargé d'Enseignement

Maître de Stage Universitaire

à la Faculté de Médecine Paris VII

CES de Biologie et Médecine du Sport

spécialiste en

MEDECINE GENERALE

92 1 06392 1

12, rue de la Concorde
92600 ASNIERES sur SEINE

tél 01 47 93 01 81

Le mercredi 28 mars 2012

Je soussigné, Dr M. HESS

docteur en médecine, certifie que

Mlle / M. _____, né(e) le _____.

ne présente pas ce jour de signes d'affection contre-indiquant sa participation à un jeu télévisé.

La demande d'un tel document appelle quelques remarques:

- Il serait scientifiquement et juridiquement intéressant de publier la liste des contre-indications à la pratique d'un jeu de questions-réponses, sans épreuves physiques, à moins que l'utilisation du cerveau (disponible ou pas) expose, sur TF1, à un risque particulier.

- Les médecins sont suffisamment occupés pour ne pas avoir de temps à perdre à remplir de telles inepties. La recherche de la "non responsabilité" pourrait parfaitement être satisfaite par la demande d'une décharge de la part des candidats.

- Le texte récemment publié par le Ministère des Affaires Sociales, dont je joins copie, encadre très clairement les situations où un certificat est exigible.

Je vous engage à le fournir à votre service juridique.

- Enfin, en conformité avec la législation, la délivrance de ce certificat ne donne pas lieu à la rédaction d'une feuille de soins. Il paraît logique que les frais inhérents à cette consultation soient supportés par l'organisme demandeur.

Je joins à cet effet une note d'honoraires.

Je précise que je me réserve le droit de publier ce certificat, anonymisé pour ce qui concerne le patient, par tous media.